



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 16/12/2025

DLB 2025/826

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 16 Décembre à 10h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au siège social à NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

**Date de la convocation :** 12/12/2025

**Affichage de la convocation :** 12/12/2025

#### Etaient Présents :

Gérard ABELLA, Philippe AUDOUI, Pierre-Marie MARHUENDA, Jacques MONCOUYOUX, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Nicole VICENTE

#### Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELLY, Gil GEORGERENS, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christiane LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFIELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

#### Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

#### **Objet : Reprise des Papiers et Cartons Non Complexés (PCNC) 1.05 et 5.02 ainsi que des Papiers et Cartons Complexés (PCC) 5.03 sur OEKOTRI**

En 2023, la SPL OEKOMED a lancé une consultation pour la reprise des matériaux triés, au nom de ses sept actionnaires. Cette consultation était organisée en 8 lots distincts. Le lot 1, dédié à la reprise des PCNC et PCC (flux 1.05, 5.02 et 5.03), avait été attribué à SUEZ.

Dans le cadre du renouvellement du contrat pour ce lot en 2026, SUEZ a annoncé sa volonté de réduire ses tarifs de reprise. Afin de garantir les meilleures conditions pour les collectivités, la SPL a sollicité deux autres repreneurs, PAPREC et VEOLIA, pour obtenir de nouvelles offres de prix applicables dès le 1er janvier 2026.

À l'issue de cette consultation complémentaire, le comité technique de la SPL a recommandé d'attribuer le lot 1 à PAPREC.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante la convention exposée ci-dessus entre le SICTOM et PAPREC.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention comme exposées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le

17/12/2025